



Doc. 792

17 mars 1958

Etablissement d'une Charte sociale européenne

Proposition de résolution

déposée par M. René CHARPENTIER et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée,

Ayant pris connaissance de la Résolution (56) 25 adoptée le 15 décembre 1956 par le Comité des Ministres et chargeant le Comité Social d'orienter ses travaux vers l'établissement d'une Charte sociale européenne ;

Rappelant que l'agriculture compte pour environ 30 % dans le chiffre de la population active de l'Europe ;

Estimant, en conséquence, qu'une Charte sociale européenne doit tenir compte des intérêts légitimes de la population agricole et rurale des, pays membres,

Exprime le vœu que l'agriculture soit comprise parmi les branches économiques de base de l'économie générale mentionnées dans la Charte sociale européenne, et que soient reconnus; expressément les problèmes sociaux qui résultent de sa structure spéciale.

Signé (voir au verso)



Doc. 792 Proposition de résolution

Signé:

CHARPENTIER René, France